



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Cours Victor Hugo
13370 MALLEMORT

Nos Réf. : JMB/MM/N° : 151
Objet : avis sur projet de PLU arrêté

Aix-en-Provence, le 26 janvier 2017

Maison des agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04.42.23.06.11
Fax : 04.42.63.16.98
www.agri13.fr
la meilleure adresse du terroir

Madame le Maire,

Nous avons étudié avec attention votre projet de PLU, projet qui a pris en compte nos remarques dans le cadre de la concertation des Personnes Publiques Associées.

Ce projet de PLU préserve l'intégralité des zones agricoles.

Pendant, alors que la commune est fortement orientée vers l'accueil touristique dans le secteur de Pont Royal, la possibilité de diversification vers l'hébergement touristique n'est pas offerte aux exploitants agricoles, le règlement de la zone agricole ne permettant pas le changement de vocation des bâtiments existants.

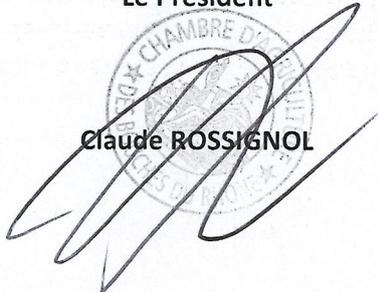
L'offre d'hébergement au sein des exploitations agricoles répond pourtant à la demande d'une clientèle recherchant un cadre de vie naturel façonné par une activité économique réelle. Cette activité améliore la pérennité des exploitations en apportant un revenu complémentaire et favorise les relations sociales dans un contexte économique morose.

Le risque de mitage de la zone agricole induit par la possibilité pour les exploitants agricoles d'aménager des gîtes dans des bâtiments existants n'est pas un argument recevable. Votre mandat vous donne la possibilité d'exercer un pouvoir de police de l'urbanisme et d'éviter tout abus.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de Mallemort, sous réserve expresse de modifier le règlement de la zone agricole afin d'autoriser l'aménagement de lieux d'hébergement touristiques dans les bâtiments existants.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Claude ROSSIGNOL